

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **mercredi 8 janvier 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

ADMINISTRATION

1-01-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2-01-20

SÉANCE ORDINAIRE DU 2019-12-02

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019.

ADOPTÉE

3-01-20

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2019-12-11

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019.

ADOPTÉE

4-01-20

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2019-12-16, 18 H 30

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, 18 h 30;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, 18 h 30.

ADOPTÉE

5-01-20

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2019-12-16, 20 H

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, 20 h;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, 20 h.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DES SÉANCES DU 2 DÉCEMBRE 2019 ET DU 16 DÉCEMBRE 2019, 20 H

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 2 décembre 2019 ainsi que celle du 16 décembre 2019, 20 h.

CORRESPONDANCE

- De la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 5 000 \$, suite au dépôt du rapport final et des preuves de déboursés dans le projet « Festivals et événements municipaux 2019 ».
- De l'Association des pompiers de la Ville de New Richmond, du Club de natation Les Saumoneaux de New Richmond, de l'organisme Bouge pour que ça Bouge ainsi que de la communauté Micmacs de Gesgapegiag, chacun une lettre d'appui concernant le projet de réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin.
- De M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement conjointement avec Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, une correspondance concernant le suivi du plomb dans l'eau potable indiquant des précisions à intégrer dans le protocole à effectuer lors de contrôle des échantillonnages permettant d'en vérifier la conformité. Ce nouveau protocole sera adapté au contexte spécifique de responsable d'un système de distribution, en assurant la population d'une eau potable sécuritaire.

- Du ministère du développement durable, un avis de dépôt d'un montant de 19 996,87 \$, représentant l'aide financière accordée dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 1 (PPASEP).
- De M. Jean-Sébastien Dion, directeur à la direction de l'organisation policière, une correspondance indiquant que le montant estimé à verser pour l'année 2020 pour les services de police de la Sûreté du Québec sera de 312 831 \$, incluant l'aide financière octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- De M. Sylvain Roy, député du comté de Bonaventure, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 400 \$, représentant un soutien financier pour les activités de Noël en Gaspésie 2019.
- Du tribunal administratif du Québec, une correspondance transmettant une décision rendue dans le dossier de M. Steven McWhirter qui conteste la décision rendue en 2015 par la Commission de protection du territoire agricole refusant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit à des fins commerciales pour la réparation et l'entretien de camions. Le tribunal, après examen du dossier rejette la requête introductive de recours et confirme la décision rendue par la CPTAQ le 3 août 2015.
- De l'équipe des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, une correspondance indiquant un dépôt d'un montant de 27 042,39 \$, représentant la subvention 2019 du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
- Du tribunal administratif du Québec, la décision rendue dans le dossier opposant 9295-1102 Québec inc. à la Ville, en matière d'évaluation foncière, déterminant la valeur réelle de l'unité d'évaluation à 5 630 000 \$, avec prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2018.
- De Marouane Abidar de Développement économique Canada, un avis à l'effet que la demande déposée par la ville dans le cadre du Fonds pour les expériences canadiennes dans le secteur du tourisme, n'a pas été approuvée.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de décembre 2019.

6-01-20

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de six cent cinquante mille six cent quatre-vingt-treize dollars et trente-neuf cents (650 693,39 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

7-01-20

RÈGLEMENT 1123-19 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2020 DE MÊME QUE LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET TARIFS S'Y RATTACHANT - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif aux prévisions budgétaires de l'année 2020, portant le numéro 1123-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2020, de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, lequel est identifié sous le numéro 1123-19.

ADOPTÉE

8-01-20

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser M. Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics, à signer tous les documents relatifs à toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers de la Ville, et ce, pour l'année 2020.

ADOPTÉE

9-01-20

AUTORISATION DES PAIEMENTS INCOMPRESSIBLES 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général ou la trésorière-adjointe à effectuer le paiement, sur réception, des comptes indiqués dans la liste suivante totalisant un montant de sept millions huit cent cinquante-trois mille soixante-et-un dollars (7 853 061 \$) :

Salaires	2 054 206 \$
Bénéfices marginaux et avantages sociaux	406 005 \$
Contrat de logiciels	30 986 \$
Évaluation municipale	162 027 \$
Assurance incendie-responsabilité - automobile	91 900 \$
Téléphonie	39 902 \$
Hydro-Québec	415 800 \$
SAAQ - Immatriculation	17 111 \$

Sûreté du Québec	312 831 \$
Quote-part MRC de Bonaventure	13 526 \$
Quote-part Transport adapté	8 052 \$
Cueillette des ordures	90 434 \$
Enfouissement des ordures	266 010 \$
Transport, traitement et tri des matières recyclables	43 157 \$
Logement social	54 511 \$
Quote-part CRSBP (bibliothèque)	17 400 \$
Subvention à la construction	44 551 \$
Intérêts dette à long terme	524 842 \$
Remboursement de capital	3 259 810 \$
Total	7 853 061 \$

ADOPTÉE

10-01-20

DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRICIFICATION DES TRANSPORTS

Attendu que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Attendu que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

Attendu que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu que la Ville s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2020, et qu'elle autorise monsieur Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics à signer les permis.

ADOPTÉE

CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS

11-01-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS

Considérant que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

Considérant que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

Considérant la volonté de la Ville et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge Canadienne, et ce, pour une période de trois (3) ans, entrant en vigueur à la date de la signature.

ADOPTÉE

12-01-20

AUTORISATION DE PAIEMENT - ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS 2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement à la Croix-Rouge Canadienne d'un montant de six cent trente-six dollars et soixante-cinq cents (636,65 \$), représentant l'entente de services aux sinistrés et couvrant la période d'un (1) an 2019-2020, à compter de la date de signature.

ADOPTÉE

PARC RÉGIONAL PETITE-CASCAPÉDIA

13-01-20

DEMANDE DE CAUTIONNEMENT

Considérant que le volume d'affaires du Parc régional Petite-Cascapédia atteint maintenant près de 1,8 M\$ annuellement;

Considérant que la marge de crédit actuelle du Parc autorise un montant maximal de 150 000 \$;

Considérant que les liquidités sont parfois problématiques lors des entre-saisons;

Considérant les résultats financiers très encourageants obtenus au Parc au cours des dernières années;

Considérant la recommandation de Desjardins quant au rehaussement du montant de la marge actuelle;

Considérant que cette institution financière exige que la Ville se rende caution de cette obligation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond se porte caution en faveur du Parc régional Petite-Cascapédia d'un montant de 225 000 \$ selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

Il est également résolu que la Ville demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉE

14-01-20

AVANCE DE FONDS

Considérant que le Parc régional Petite-Cascapédia a déposé une demande à la Ville pour qu'elle se porte caution d'une marge de crédit totale de 225 000 \$;

Considérant que la Ville a répondu positivement à cette demande;

Considérant que cedit cautionnement nécessite l'approbation du Ministère;

Considérant que les délais pour cette approbation sont approximativement de quatre (4) semaines minimums;

Considérant le volume d'affaires généré par l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser une avance de fonds d'un montant maximal de 75 000 \$ au Parc régional Petite-Cascapédia à être versée en fonction des besoins réels de l'organisme. Il est entendu que cette avance sera remboursée intégralement lorsque l'approbation de la demande de cautionnement aura été accordée par le Ministère.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

RÉFECTION DU CAMP À JOS

15-01-20

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

Considérant la volonté du Conseil de procéder à la réfection du Camp à Jos;

Considérant que la conception des plans et devis pour cesdits travaux a débuté en novembre 2019;

Considérant qu'une étude structurale du bâtiment doit également être produite;

Considérant l'offre déposée par la firme Tetra Tech pour la conception d'une étude structurale au montant de 14 255 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Tetra Tech pour l'élaboration d'une étude structurale du bâtiment du Camp à Jos ainsi qu'une estimation des coûts pour l'ensemble des disciplines d'ingénierie au montant de 14 255 \$, taxes en sus, et ce, dans le projet de réfection du Camp à Jos. Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1125-20 AUTORISANT DES TRAVAUX POUR L'ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE STRUCTURALE DU BÂTIMENT DU CAMP À JOS AINSI QU'UNE ESTIMATION DES COÛTS POUR L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES D'INGÉNIEURIE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CAMP À JOS - AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller monsieur René Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1125-20 autorisant des travaux pour l'élaboration d'une étude structurale du bâtiment du Camp à Jos ainsi qu'une estimation des coûts pour l'ensemble des disciplines d'ingénierie pour le projet de réfection du Camp à Jos.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

URBANISME

RÈGLEMENT 1124-20 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 565-92, 620-95 ET 879-10

16-01-20

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif aux dérogations mineures, portant le numéro 1124-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement concernant les dérogations mineures et abrogeant les Règlements 565-92, 620-95 et 879-10, lequel est identifié sous le numéro 1124-20.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur François Bujold à l'effet que le Règlement 1124-20 concernant les dérogations mineures et abrogeant les Règlements 565-92, 620-95 et 879-10, sera adopté à une séance ultérieure.

17-01-20

CONSEIL DE L'EAU GASPÉSIE SUD - DEMANDE D'APPUI

Considérant la demande reçue du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud à l'effet de les appuyer afin qu'ils obtiennent un financement au Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau;

Considérant qu'un des objectifs de cette demande est d'évaluer la performance des ouvrages d'assainissement sous la responsabilité de la Ville, en conformité avec le plan directeur de l'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'appuyer le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud dans leurs démarches afin d'obtenir un financement dans le programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) afin d'évaluer la performance des ouvrages d'assainissement sous la responsabilité de la Ville.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

18-01-20

AUTORISATION D'ACHAT - CAMIONNETTE SIERRA 2019 - FONDS DE ROULEMENT

Considérant les besoins du Service des travaux publics pour leurs différents déplacements;

Considérant l'offre déposée par A.P. Chevrolet Buick pour l'acquisition d'une camionnette Sierra 2019 au montant de 39 890 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'une camionnette Sierra 2019 pour le Service des travaux publics d'A.P. Chevrolet Buick au montant de 39 890 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un contribuable offre ses vœux de bonne année aux membres du Conseil. Il souhaite savoir si les activités estivales organisées par le Parc régional vont être produites les mardis soir comme à l'habitude ou si les soirées pourraient être modifiées vu les soirées de bingo organisées par les Chevaliers de Colomb depuis plusieurs années les mardis des semaines de l'été. Il souligne également qu'un appel a été reçu de la direction du Parc régional à la présidente du Club des 50 ans et plus, se questionnant sur la tenue d'une soirée le 31 décembre organisée en même temps que celle du Parc régional.

Un contribuable s'informe au sujet d'un accès piétonnier à être mis en place sur le côté Ouest de l'hôtel de ville pour un accès plus direct au Centre communautaire, et ce, tel qu'il avait été prévu dans les plans initiaux.

Un citoyen souligne qu'il faudrait mettre de l'abrasif plus souvent sur les trottoirs de l'hôtel de ville, à l'arrière de la Salle de spectacles ainsi qu'aux entrées du Centre communautaire, et ce, afin de prévenir les risques de chutes des citoyens qui s'y déplacent.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 31.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière